

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****Du lundi 25 janvier 2021 à 19h00, à la salle des fêtes**

Réunion ce jour sur convocation à l'ensemble des conseillers par mail du 19/01/2021

**Ordre du jour :**

1. **Validation du compte-rendu du 14 décembre 2020**
2. **Vente parcelle 6 du lotissement En Mal Pommier**
3. **Cadastre ; réunion de parcelles lotissement En Mal Pommier**
4. **ONF : programme coupes et travaux 2021**
5. **Bois : parcelles appartenant à M. Grandmottet**
6. **Bail location ZA 24 : changement de nom**
7. **Urbanisme : convention du service mutualisé des actes d'urbanisme et des autorisations d'urbanisme**
8. **Formations élus**
9. **Achat matériel divers**
10. **Commissions**
11. **Questions diverses**

Présents : Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Cédric CHARRIERE, Michel CUINET, Thierry JANIER-DUBRY, Sylvie LEFEBVRE, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Yann ROTA, Isabelle TISSOT (10 présents)

Excusée : Céline COLAS

Yann ROTA est élu secrétaire de séance.

**1. Validation du compte-rendu du 14 décembre 2020 et ordre du jour**

Le compte-rendu est lu et adopté à l'unanimité.

**2. Vente parcelle 6 du lotissement En Mal Pommier**

Le constructeur « AD construction » (Oyonnax) souhaite acquérir la parcelle n°6, avec l'objectif de faire construire une maison et de revendre ensuite l'ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de vendre la parcelle n°6 du lotissement cadastrée ZB 215 et ZB 200 d'une superficie totale de 884 m<sup>2</sup> à AD Construction au prix de 50 € TTC le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 44 200 € TTC.

**3. Cadastre ; réunion de parcelles lotissement En Mal Pommier**

Les surfaces du lotissement sont issues de deux parcelles cadastrales différentes, car la vente de la zone du lotissement à la commune a été réalisée en deux étapes. Pour plus de lisibilité, il est logique de réunir les deux pour que chaque parcelle de lotissement vendue n'ait au final qu'un numéro cadastral.

Le conseil accepte à l'unanimité

**4. ONF : programme coupes et travaux 2021**

Comme l'an dernier et par souci de solidarité, la coupe de résineux qui était prévue est reportée à l'an prochain

Une coupe de feuillus est prévue sur la parcelle 6 pour environ 300 m3.

La parcelle 9 sera consacrée à l'affouage.

Des travaux sylvicoles sont prévus sur la parcelle 7 (10 ha 99a) pour 3900 € HT ainsi que la plantation de robiniers sur la parcelle 26 (environ 350 plants) pour 940 € HT sachant que la commune peut prétendre à une subvention pouvant aller jusqu'à 80 % dans le cadre du plan de relance.

## **5. Bois : vente parcelles appartenant à M. Grandmottet**

Mme le Maire explique que M. Grandmottet Daniel, domicilié à Bellegarde (01200), souhaite céder plusieurs parcelles à la commune pour l'euro symbolique. (Courrier en date du 21/12/2020)

Les membres de la commission « bois » ainsi que M. Bret Steven, agent de l'ONF, ont été consultés et donnent un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'acquérir un total de six parcelles d'une superficie de 1ha 70 ares et 90 ca pour l'euro symbolique.

## **6. Bail location ZA 24 : changement de nom**

Suite à une évolution interne, le GAEC Guyetant (fermes à Prénovel et Coyron) change de nom au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et devient GAEC Janiers. Un bail de location existe entre la commune et le GAEC pour la location de la parcelle agricole ZA 24. Il convient donc de modifier en conséquence les éléments du bail.

Le conseil accepte à l'unanimité.

## **7. Urbanisme : convention du service mutualisé des actes d'urbanisme et des autorisations d'urbanisme**

La mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme s'est terminée au 31 décembre 2020 : dans le cadre de la loi ALUR, seules les communes appartenant à un EPCI de moins de 10000 habitants peuvent encore disposer de ce service.

Pour pallier le désengagement de l'État, la communauté de communes créé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 un service mutualisé des actes d'urbanisme et des autorisations d'urbanisme pour accompagner les communes dans cette compétence.

A la création du service au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les 36 communes de Terre d'Émeraude, disposant déjà d'un document d'urbanisme comme Meussia (ou d'un POS caduc) seront concernées, puis l'ensemble des 92 communes à partir de 2023.

Le budget prévisionnel de ce service a été établi pour la période 2021-2022 sur les bases suivantes :  
- part fixe : 3,19 € par habitant et une part variable en fonction du nombre d'actes et de leur nature

Ce service représente un coût annuel de 1930 € pour la commune.  
(coût actualisé en 2023 avec l'intégration de l'ensemble des 92 communes)

Important : ce service n'est pas une compétence transférée, c'est un service mutualisé qui fera l'objet d'un budget annexe pour la communauté de communes. Le Maire reste compétent en matière de délivrance des actes et autorisations d'urbanisme.

Le conseil accepte à l'unanimité d'autoriser madame le maire à signer la convention avec la communauté de communes pour bénéficier de ce service.

## **8. Formations élus**

L'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales précise qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. (Ceci ne concerne pas le DIF élus accordé à chaque conseiller municipal).

Un montant prévisionnel doit être obligatoirement inscrit au budget, d'un montant compris entre 2 % et 20 % des indemnités maximales théoriques.

Le conseil accepte à l'unanimité d'inscrire le montant minimum, soit 515 euros, au budget primitif 2021.

## **9. Achat matériel divers**

Deux devis ont été demandés pour l'achat d'une tronçonneuse électrique. Le choix du conseil se porte pour le devis le moins cher à 279.17 € HT.

## **10. Questions diverses**

Déneigement : Yann Rota se propose pour déneiger si cela est nécessaire (et notamment lorsqu'il est placé en intempéries par son entreprise)

Entreprise Berrod : Une réunion est prévue avec la commission économique de Terre d'Emeraude au printemps sur place

Reprise du RAMI : les activités du relais assistantes maternelles vont reprendre à Meussia, à compter du 26/01/2021, une semaine sur deux. La salle des charmilles est mise à disposition par la mairie.

Un recensement des objets d'art de l'église aura lieu le mercredi 21/01/2021.

Alexandre Clément, stagiaire en bac pro, reviendra du 8 au 12/2 et du 29/3 au 2/4/2021. Un travail sur l'ouverture de chemins est prévu avec l'agent communal.

Une réunion est prévue avec Guillaume Colas pour trouver un terrain communal à aménager pour créer des circuits VTT pour le jeune public.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,

Yann ROTA

Le Maire,  
Isabelle TISSOT